COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 06 décembre 2023

DEL20231206_137

L'an deux mil vingt-trois, et le six décembre à 18 heures trente minutes, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 novembre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32
Présents : 19, puis 20 à partir de 19h05, 21 ensuite à 19h07 et 22 à partir de 19h37 ;
ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO (arrivé à 19h05 et la délibération DEL20231206_127) ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;
PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à 19h07 et la délibération DEL20231206_128), Isabelle ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES (arrivé à 19h37 au cours de la présentation du Projet Social de Territoire (PST) et à partir de la délibération DEL2023_12_131), Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;
SCIENTRIER : Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 3
Absents excusés avec procuration : Michel BRANTUS, Virginie JACQUEMOUD, Séverine MILLOT-FEUGIER ;
Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Frédéric CHABOD, David DE VITO, Anne-Marie LALLIARD, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI.
Secrétaire de séance : Patricia DÉAGE.

DEL20231206_137 - Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU les articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du CGCT ;
VU les délibérations du Conseil n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020 et n°2021 09 099 du 03 novembre 2021, ainsi que DEL 2022 029 du 10 mars 2022, portant délégations du Conseil à Monsieur le Président ;

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22, ainsi que L2122-23 du CGCT, et en vertu de la délibération n°2020 05 78 en date du 22 juillet 2020, portant délégations à Monsieur le Président, complétée par les délibérations n°2021 09 099 du 03 novembre 2021 et DEL 2022 029 du 10 mars 2022, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance :

- EST INFORMÉ des décisions suivantes prises depuis le 26 octobre 2023 :

DÉCISION	DATE	OBJET	Transmission en Sous-Préfecture et publication
DEC 2023-28	20/11/2023	Approbation de l'offre de la société **"DECATHLON PRO"** concernant l'acquisition de poteaux de volley-ball pour le Gymnase du Collège de la Commune de REIGNIER-ÉSERY, d'un montant de 1 089,17 € HT, soit **1 307 € TTC**	22/11/2023
DEC 2023-29	20/11/2023	Approbation de l'offre de la société **"ARTLINE HOLDS"** concernant l'acquisition de prises d'escalade pour le Gymnase du Collège de la Commune de REIGNIER-ÉSERY, d'un montant de 1 828,84 € HT, soit **2 194,61 € TTC**	22/11/2023
DEC 2023-30	20/11/2023	Approbation de l'offre de la société **"UGAP"** pour l'acquisition de matériel informatique, dans le cadre du réaménagement de la Maison Cécile Bocquet, de la création d'un espace "FRANCE SERVICES" et de la réorganisation de l'accueil, ainsi que des bureaux de la CCA&S, d'un montant de 2 884,86 € HT, soit **3 461,83 € TTC**	22/11/2023
DEC 2023-31	20/11/2023	Approbation de l'offre de la société **"UGAP"** pour l'acquisition de mobilier dans le cadre du réaménagement de la Maison Cécile Bocquet, la création d'un espace "FRANCE SERVICES", ainsi que la réorganisation de l'accueil et des bureaux de la CCA&S, d'un montant de 4 864,66 € HT, soit **5 837,59 € TTC**	22/11/2023
DEC 2023-32	20/11/2023	Approbation de l'offre de la société **"IDEAL STORES"** pour l'installation de stores sur les velux à la Maison Cécile Bocquet, d'un montant de 817 € HT, soit **980,40 € TTC**	22/11/2023
DEC 2023-33	27/11/2023	Admission en non-valeur de créances d'un montant total de **3 972, 24 €,** réparti comme suit : ▪ **2 092,12 € :** - de facturations datant de 2016 à 2022, et concernant la déchèterie pour 1 003,60 € ; - de facturations de 2018 à 2020, et concernant un trop perçu de paies et de cotisations pour 1 088,52 € ; ▪ **1 880,28 € :** - de facturation datant de 2019 et concernant la déchèterie pour 180 € ; - de facturation datant de 2022 et concernant la redevance spéciale pour 1 700,28 €.	28/11/2023

Le Secrétaire de séance
Madame Patricia DÉAGE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/12/2023
Publié, le 12/12/2023